

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif



Touraine Vallée
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES **de l'indre**

Exercice 2024

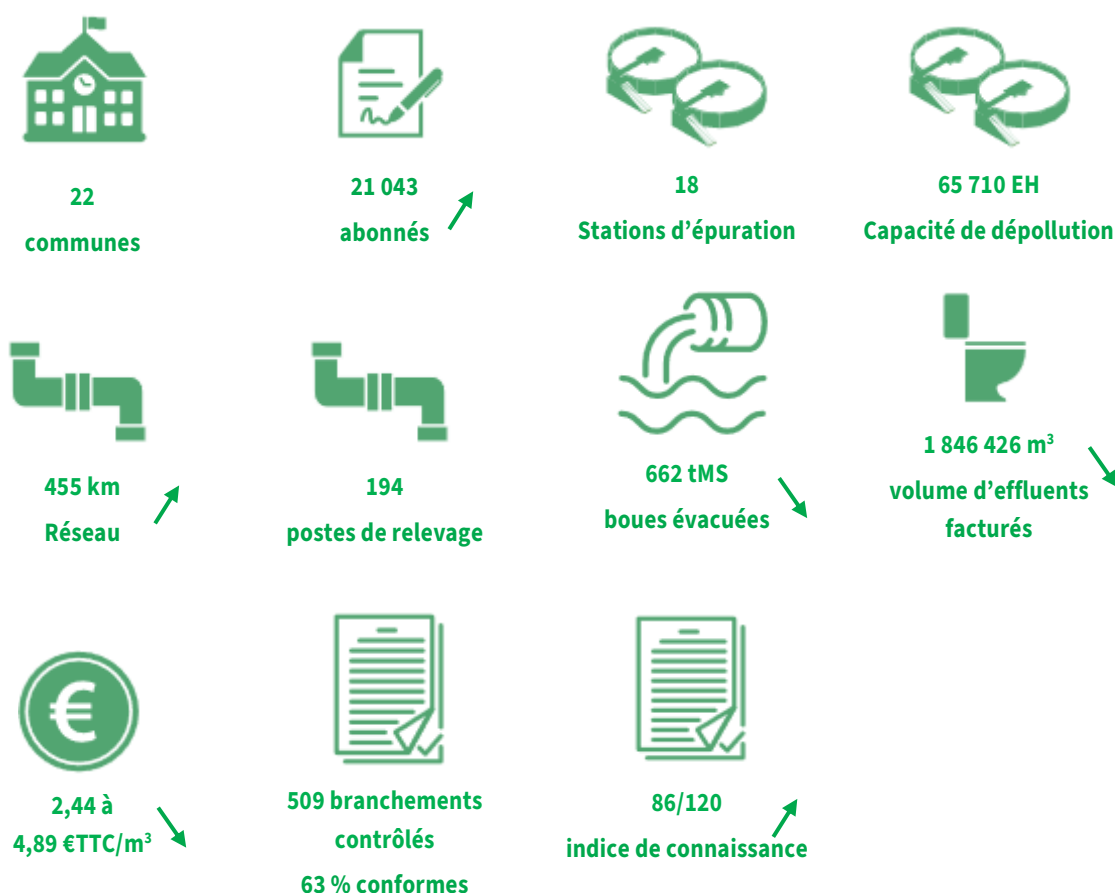
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Chiffres clé assainissement collectif 2024	3
2. Caractérisation technique du service	3
2.1. Présentation du territoire desservi	3
2.2. Cadre contractuel	4
2.2.1. <i>Les contrats</i>	4
2.2.2. <i>Les avenants</i>	6
2.3. L'essentiel de l'année 2024	6
2.4. Nombre d'abonnés et population desservie	8
2.5. Volumes facturés	9
2.6. Le réseau de collecte	11
2.6.1. <i>Linéaire</i>	11
2.6.1. Postes de relevage	12
2.6.2. Interventions sur le réseau	13
2.6.3. <i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)</i>	15
2.6.4. <i>Les travaux d'extension et de renouvellement</i>	16
2.6.5. <i>Taux de renouvellement du réseau (P253.2)</i>	17
2.7. <i>Le traitement des eaux usées</i>	18
2.7.1. <i>STEP Les Grands Regains ESVRES</i>	21
2.7.2. <i>STEP Le Grand Berchenay Organica ESVRES</i>	23
2.7.3. <i>STEP Varennes La Croix Gateau TRUYES</i>	25
2.7.4. <i>STEP Les Bourroux MONTBAZON</i>	27
2.7.5. <i>STEP Ormeau Fleury MONTS</i>	29
2.7.6. <i>STEP La Chataigneraie SACHE</i>	31
2.7.7. <i>STEP La Charrière AZAY LE RIDEAU</i>	33
2.7.8. <i>STEP Isoparc SORIGNY</i>	35
2.7.9. <i>STEP LA CALOTTE LIGNIERES</i>	37
2.7.10. <i>AUTRES STEP</i>	39
2.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	40

2.8.1.	<i>Quantité de boues évacuées</i>	40
3.	Données financières et gestion clientèle	44
3.1.	Facture d'assainissement type	44
3.1.1.	<i>Artannes-Saché-Pont-de-Ruan-Thilouze-Villaines les Rochers</i>	44
3.1.1.	<i>Azay-le-Rideau</i>	45
3.1.2.	<i>Esvres-Truyes</i>	46
3.1.3.	<i>Monts-Montbazou-Veigné</i>	47
3.1.1.	<i>Sorigny</i>	48
3.1.2.	<i>Saint-Branches</i>	49
3.1.3.	<i>Bréhémont-Cheillé-La Chapelle aux Naux-Lignéres-Rigny Ussé-Rivarennnes-Vallères</i>	50
3.1.4.	<i>Ste-Catherine-de-Fierbois</i>	51
3.1.5.	<i>Villeperdue</i>	52
3.1.6.	<i>Synthèse du prix de l'assainissement</i>	53
3.2.	Recettes	55
3.3.	Indicateurs financiers de la Collectivité	56
3.4.	Réclamations écrites (P.258.1)	56
3.5.	Montant des impayés (VP.268) et Taux d'impayés (P.257)	56
4.	Actions de solidarité et de coopération	58
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	58
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	58

1. Chiffres clés assainissement collectif 2024



2. Caractérisation technique du service

2.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité :** CC TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (Communauté de communes)
- **Communes desservies :** MONTS, VEIGNÉ, ESVRES, MONTBAZON, AZAY-LE-RIDEAU, ARTANNES-SUR-INDRE, SORIGNY, SAINT-BRANCHS, TRUYES, CHEILLÉ, THILOUZE, SACHÉ, LIGNIÈRES-DE-TOURAINE, VALLÈRES, PONT-DE-RUAN, VILLAINES-LES-ROCHERS, RIVARENNES, VILLEPERDUE, BRÉHÉMONT, SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, RIGNY-USSÉ
- **Mode de gestion :** Toutes les communes sont exploitées en délégation de service public

2.2. Cadre contractuel

2.2.1. Les contrats

Entité de gestion	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Esvres-Truyes	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2022	31/12/2027
Monts-Montbazou-Veigné	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2019	31/12/2027
Artannes-Saché-Pont-de-Ruan-Thilouze-Villaines les Rochers	Agence SOGEA	Affermage	01/01/2021	31/12/2027
Azay-le-Rideau	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2022	31/12/2027
Saint Branchs	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2023	31/12/2027
Sorigny	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2023	31/12/2027
Bréhémont-Cheillé-La Chapelle aux Naux-Lignièrès-Rigny Ussé-Rivarennes-Vallères	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2020	31/12/2027
Ste Catherine de Fierbois	Agence SOGEA	Affermage	01/01/2023	31/12/2027
Villeperdue	Agence SOGEA	Affermage	01/01/2023	31/12/2027

Les différents contrats du territoire :

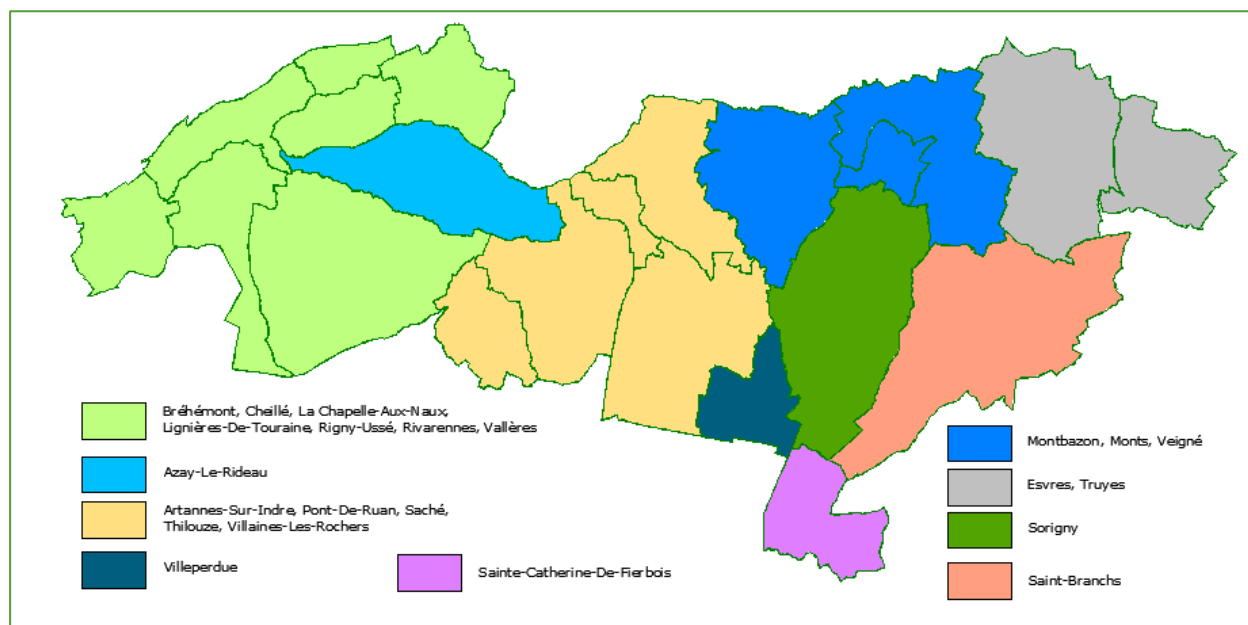


Figure 1 CCTVI - Contrats de DSP Assainissement Collectif

La répartition du territoire Touraine Vallée de l'Indre par délégataire :

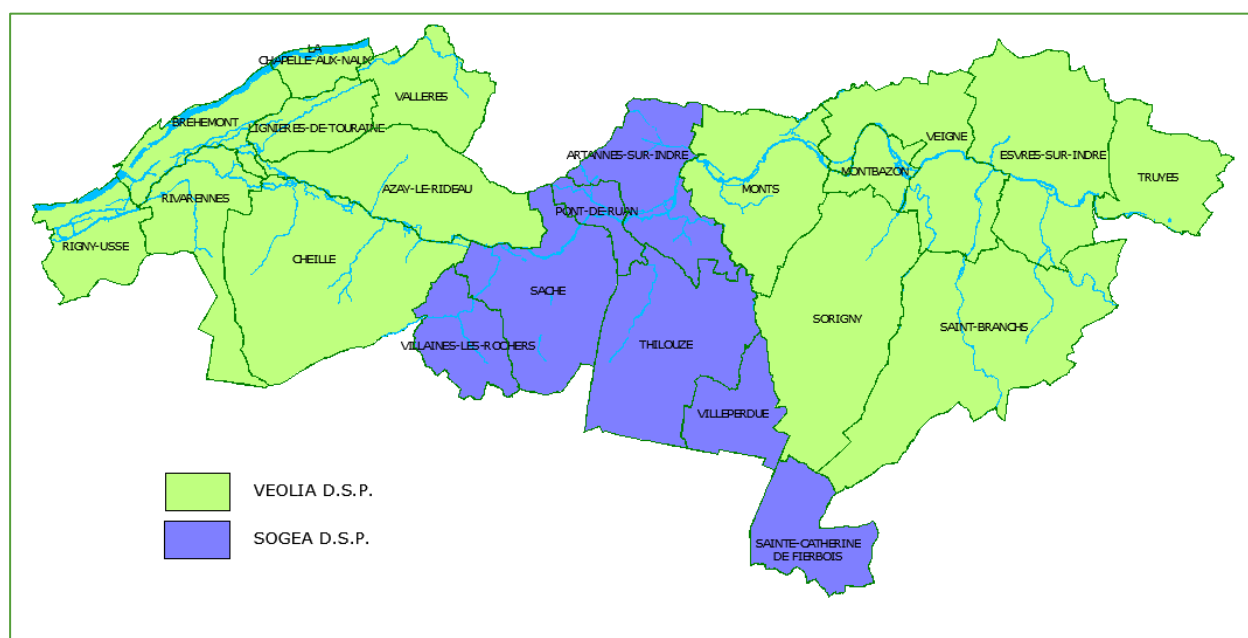


Figure 2 - DSP Assainissement Collectif, répartition par délégataire

2.2.2. Les avenants

Contrat	Avenant	Date d'effet	Objet
Artannes-Saché-Pont-de-Ruan-Thilouze-Villaines les Rochers	Avenant 1	01/01/2025-31/12/2027	Intégration PR Clos Bruneau et réseaux associés
Azay-le-Rideau	Avenant 1	31/12/2022-31/12/2027	Modification de la filière de traitement et d'élimination des boues
Bréhémont-Cheillé-La Chapelle aux Naux-Lignièrès-Rigny Ussé-Rivarennès-Vallères	Avenant 1	01/01/2022-31/12/2027	Intégration PR de Chamvriels et PR Domaine Badiller
	Avenant 2	01/12/2024-31/12/2027	Intégration PR Colchiques et ouvrages associés
Esvres-Truyes	Avenant 1	07/07/2023-31/12/2027	Gestion des boues d'épuration
	Avenant 2	01/10/2024-31/12/2027	Exploitation de la STEP Organica Esvres
Monts-Montbazon-Veigné	Avenant 1	20/11/2022-31/12/2027	Intégration PR Coudrières
Saint Branches	Avenant 1	07/07/2023-31/12/2027	Gestion des boues d'épuration et révision des valeurs d'indices de la formule d'indexation
Sorigny	Avenant 1	07/07/2023-31/12/2027	Révision des valeurs d'indice de la formule d'indexation
	Avenant 2	01/12/2024-31/12/2027	Intégration PR Four à Chaux
Ste Catherine de Fierbois	Avenant 1	01/01/2025-31/12/2027	Intégration PR Perruches

2.3. L'essentiel de l'année 2024

Une nouvelle station de type Organica a été mise en service le 24 juin 2024. Située dans la zone Even Parc à Esvres sur Indre, cette station se distingue par son fonctionnement, son apparence de serre botanique et son intégration dans l'environnement.

Les épisodes pluvieux ont impacté les stations d'épuration du territoire : une quantité importante d'eaux claires parasites en entrée de stations a entraîné des conséquences sur le bon fonctionnement et ont conduit à des débordements d'effluents non traités au milieu naturel. C'est une des conséquences du classement non conforme par la DDT et l'AELB des stations d'épuration suivantes : Montbazon, Sorigny, Saint-Branches, bien que les délégataires aient poursuivi les opérations de maintenance préventive sur l'ensemble des installations du territoire.

Ce déclassement pourra notamment avoir un impact sur les nouvelles redevances mises en place par l'AELB à compter du 1^{er} janvier 2026.

Des opérations de grande ampleur ont été réalisées sur Montbazon et Saint-Branchs, avec la vidange partielle des clarificateurs, autorisées par la DDT et encadrées par des protocoles d'intervention.

La station d'épuration de Lignièrès de Touraine a été sujet d'une pollution ponctuelle d'origine inconnue mais qui a nécessité la mise en place d'une surveillance accrue des infrastructures (postes de relevage, réseau et station d'épuration).

Pour la partie réseau, Touraine Vallée de l'Indre a engagé et suivi près de 11 opérations au cours de l'année 2024 que ce soit en maîtrise d'œuvre interne ou externe. La très grande majorité des travaux (7) a concerné le renouvellement des collecteurs qui présentaient des signes de fragilité. De par le contexte, travaux mutualisés avec l'eau potable, l'ensemble des travaux a été réalisé de manière classique (ouverture et pose de réseaux en tranchée).

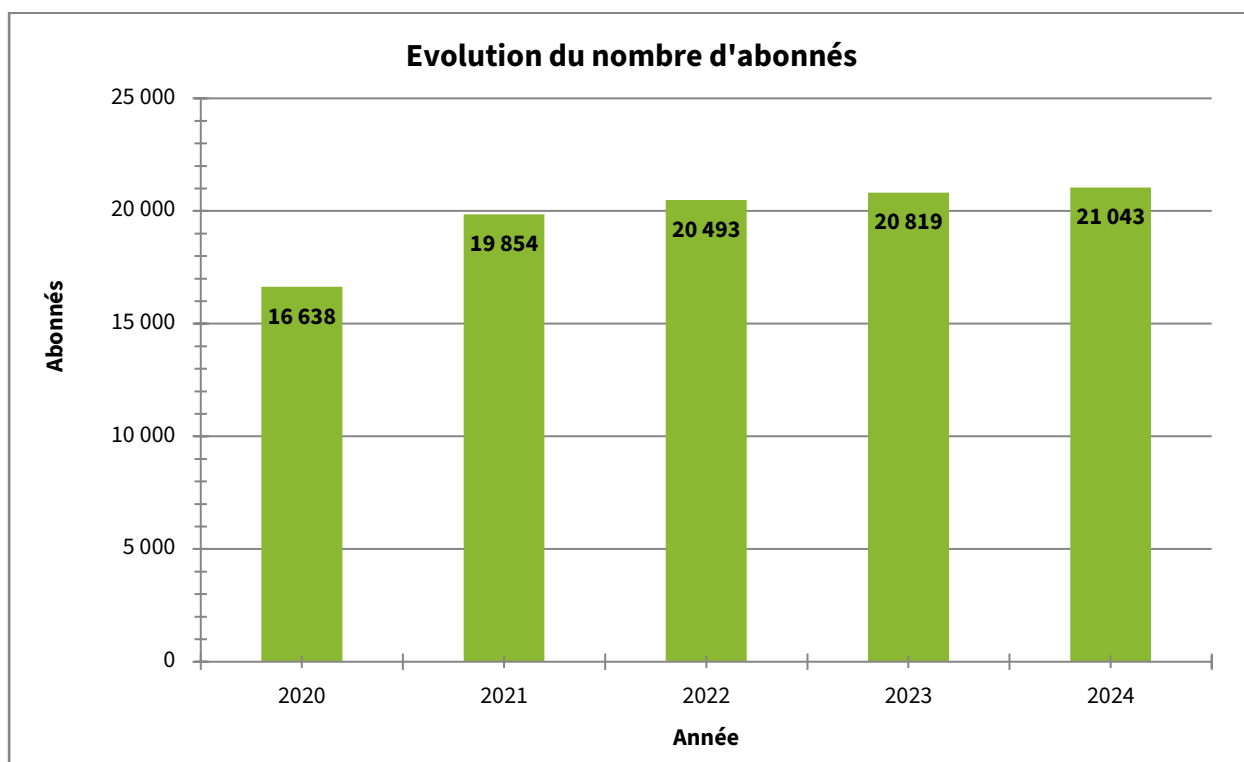
Parmi les travaux qui se détachent, le renouvellement des collecteurs Route de Langeais à Azay-Le-Rideau a nécessité un fort investissement.

2.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2024, le service public d'assainissement collectif a desservi 21 043 abonnés, en légère hausse (+1,08%) par rapport à 2023. Sur la base d'une population de 51 504 habitants ⁽¹⁾ le nombre moyen d'habitant par abonné est de 2,45 habitants/abonné.

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Nombre total d'abonnés en 2023	20 819 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2024	21 043 abonnés
Variation en %	1,08 %



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46,23 abonnés/km pour l'année 2024.

Le nombre d'abonnés par entité de gestion est le suivant :

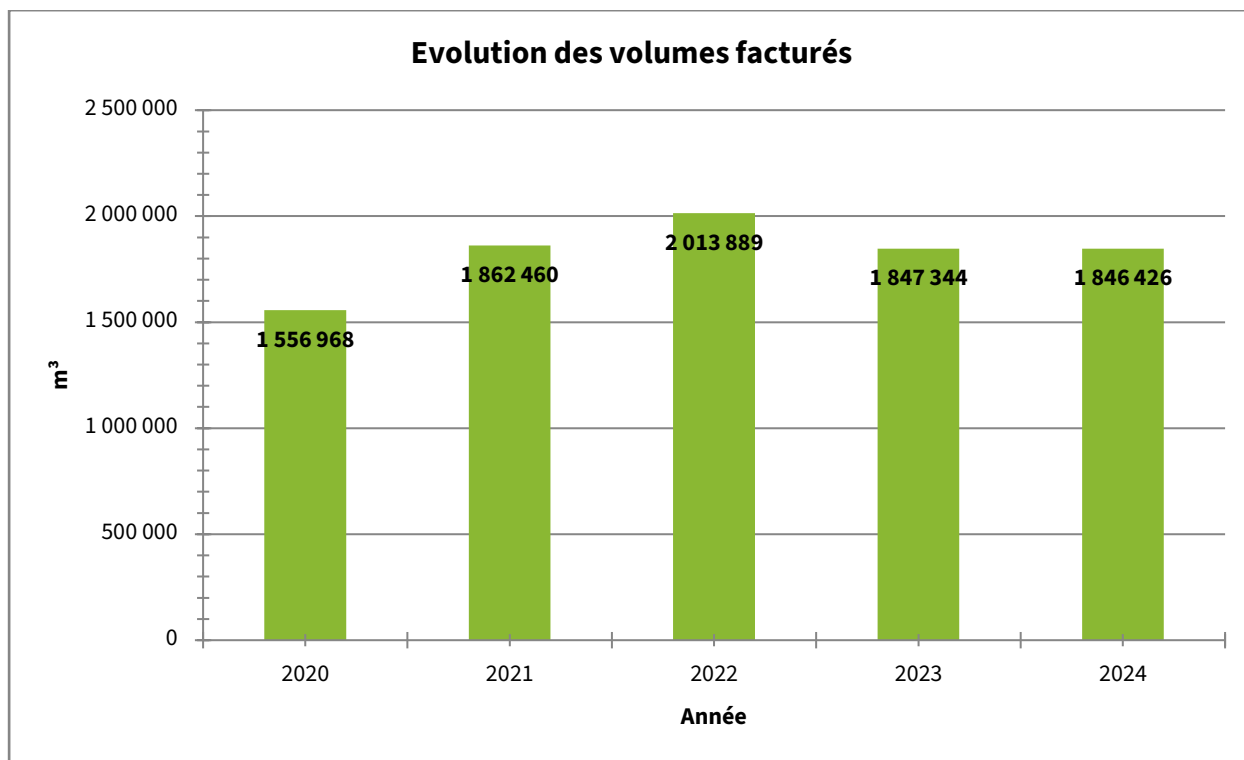
¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une

Entité de gestion	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Variation
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES	2 955	2 974	0,64%
AZAY-LE-RIDEAU	1 583	1 618	2,21%
ESVRES, TRUYES	2 796	2 808	0,43%
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE	8 765	8 822	0,65%
SORIGNY	993	1 014	2,11%
SAINT-BRANCHS	666	666	0,00%
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	2 405	2 461	2,33%
STE CATHERINE DE FIERBOIS	281	285	1,42%
VILLEPERDUE	375	395	5,33%
TOTAL	20 819	21 043	1,08%

2.5. Volumes facturés

En 2024, le service public d'assainissement collectif a facturé 1 846 426 m³, en très légère baisse (-0,05%) par rapport à 2023.

Volumes facturés en 2023	1 847 344 m ³
Volumes facturés en 2024	1 846 426 m ³
Variation en %	-0,05%



Les volumes facturés par entité de gestion sont les suivants :

Entité de gestion	Volumes facturés 2023	Volumes facturés 2024	Variation
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES	250 048	263 843	5,52%
AZAY-LE-RIDEAU	172 504	161 400	-6,44%
ESVRES, TRUYES	264 960	260 438	-1,71%
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE	727 021	780 974	7,42%
SORIGNY	135 244	90 362	-33,19%
SAINT-BRANCHS	61 137	52 722	-13,76%
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	187 773	184 571	-1,71%
STE CATHERINE DE FIERBOIS	18 696	20 774	11,11%
VILLEPERDUE	29 961	31 342	4,61%
TOTAL	1 847 344	1 846 426	-0,05%

Le volume moyen rejeté (facturé) par abonné est de 88 m³ en 2024 (-1,11% par rapport à 2023).

Les volumes moyens par entité de gestion sont les suivants :

Entité de gestion	m3 facturé/abonné 2023	m3 facturé/abonné 2024	Variation
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES	85	89	4,84%
AZAY-LE-RIDEAU	109	100	-8,46%
ESVRES, TRUYES	95	93	-2,13%
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE	83	89	6,73%
SORIGNY	136	89	-34,57%
SAINT-BRANCHS	92	79	-13,76%
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	78	75	-3,94%
STE CATHERINE DE FIERBOIS	67	73	9,56%
VILLEPERDUE	80	79	-0,69%
TOTAL	89	88	-1,11%

Le volume moyen par abonné varie de 73 à 100 m³ selon les entités de gestion, ces volumes sont cohérents avec les moyennes nationales. On note une baisse très importante à Sorigny entre 2023 et 2024 (-34,57%), celle-ci pourrait être due aux modifications de facturation apportées à Sorigny suite au déploiement de la radio-relève. La situation devrait donc se stabiliser en 2025.

2.6. Le réseau de collecte

2.6.1. Linéaire

En 2024, le service public d'assainissement collectif comprend 455 km de réseau de collecte, hors branchement, en hausse de 2,99% par rapport à 2023. Cette variation s'explique d'une part, par des extensions de réseau et d'autre part, par la mise à jour régulière des anciens plans (souvent au format papier) qui continuent d'être numérisés progressivement.

Linéaire de réseau hors branchement 2023	442 km
Linéaire de réseau hors branchement 2024	455 km
Variation en %	2,99%

Les linéaires de réseau par entité de gestion sont les suivants :

Entité de gestion	Linéaire de réseau 2023	Linéaire de réseau 2024	Variation
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES	68	73	6,52%
AZAY-LE-RIDEAU	28	29	1,97%
ESVRES, TRUYES	55	64	16,10%
MONTs, MONTBAZON, VEIGNE	153	153	-0,27%
SORIGNY	28	30	6,30%
SAINT-BRANCHS	15	15	0,00%
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	80	77	-3,49%
STE CATHERINE DE FIERBOIS	5	6	15,03%
VILLEPERDUE	9	9	0,00%
TOTAL	442	455	2,99%

2.6.1. Postes de relevage

Le service public d'assainissement collectif comprend 194 postes de relevage. La répartition par entité de gestion est la suivante :

	Nombre de postes
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES-LES-ROCHERS	23
AZAY-LE-RIDEAU	11
ESVRES, TRUYES	33
MONTs, MONTBAZON, VEIGNE	59
SORIGNY	14
SAINT-BRANCHS	11
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	30
STE CATHERINE DE FIERBOIS	2
VILLEPERDUE	11
TOTAL	194

2.6.2. Interventions sur le réseau

- **Inspection télévisée**

Les inspections télévisées des réseaux d'assainissement permettent de diagnostiquer l'état intérieur du réseau.

Le linéaire de réseau inspecté en 2024 est de 3 589 mL, soit 0,8% du réseau.

- **Curage préventif des réseaux d'assainissement collectif**

Le curage préventif des réseaux d'assainissement collectif permet de nettoyer, de manière anticipée et programmée, les canalisations. Cela permet d'éliminer les dépôts et d'empêcher les blocages.

Le linéaire de réseau curé de manière préventive en 2024 est de 39 855 mL ce qui représente un taux de curage préventif du réseau de 8,8%.

- **Désobstructions des canalisations**

Lorsqu'un blocage survient en raison de l'accumulation de déchets (lingettes, couches, papiers, nourritures, graisses, résidus de savon, ...), le gestionnaire du réseau se charge d'éliminer le blocage (généralement par hydrocurage).

Le nombre de désobstructions des canalisations en 2024 est de 37 ce qui représente un taux de désobstructions des canalisations de 8,13 pour 100 km.

- **P.252.2 - Taux de points noirs pour 100 km**

Les sites d'intervention sur réseau nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité) sont appelés des "points noirs". En 2024, le nombre de points noirs (VP.046) sur la totalité du réseau est de 3,00 ce qui représente un taux de points noirs de 0,66 pour 100km.

- **P.251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers**

Lorsqu'un blocage apparaît sur le réseau, les usagers ne peuvent plus rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées et cela peut entraîner un débordement dans la partie privée. Le nombre de débordements (VP.023) en 2024, est de 0,00 ce qui représente un taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers de 0,00 pour 1 000 abonnés.

Entité de gestion	Linéaire ITV 2024 (mL)	Linéaire curage préventif 2024 (mL)	Nombre de désobstructions 2024	Nombre de points noirs 2024	P.252.2 - Taux de points noirs pour 100 km	P.251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES	0	4 100	5	0	0,00	0
AZAY-LE-RIDEAU	0	4 240	3	1	3,51	0
ESVRES, TRUYES	316	7 724	3	1	1,57	0
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE	1 443	12 890	14	1	0,65	0
SORIGNY	0	3 790	3	0	0,00	0
SAINT-BRANCHS	0	1 620	0	0	0,00	0
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX- NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY- USSE	1 830	4 209	7	0	0,00	0
STE CATHERINE DE FIERBOIS	0	786	0	0	0,00	0
VILLEPERDUE	0	496	2	0	0,00	0
TOTAL	3 589	39 855	37	3	0,66	0

- **Contrôle de conformité des branchements**

Les contrôles de conformité des branchements d'assainissement sont réalisés par les délégataires pour les branchements neufs et dans le cadre des ventes immobilières. L'objectif est de contrôler la bonne séparativité des eaux usées et des eaux pluviales pour limiter l'apport d'eaux claires parasites aux stations d'épuration.

En 2024, 509 contrôles de conformité ont été réalisés et 63% étaient conformes (données disponibles uniquement pour les contrats gérés par VEOLIA).

Entité de gestion	Nombre de contrôles de conformité	Nombre de contrôles conformes	Mise en conformité dans l'année	Taux de conformité
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES	-	-	-	-
AZAY-LE-RIDEAU	50	21	5	52%
ESVRES, TRUYES	82	48	13	74%
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE	268	123	41	61%
SORIGNY	21	9	3	57%
SAINT-BRANCHS	19	10	5	79%
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	69	38	5	62%
STE CATHERINE DE FIERBOIS	-	-	-	-
VILLEPERDUE	-	-	-	-
TOTAL	509	249	72	63%

2.6.3. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement de Touraine Vallée de l'Indre pour l'année 2024 est de 86,47/120 (moyenne pondérée par le linéaire de réseau de collecte hors branchements de chaque service)

Entité de gestion	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale 2023	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale 2024
ARTANNES-SACHE-PONT-DE-RUAN-THILOUZE-VILLAINES LES ROCHERS	90	90
AZAY-LE-RIDEAU	26	37
ESVRES-TRUYES	37	80
MONTS-MONTBAZON-VEIGNE	91	95
SAINT BRANCHS	96	97
SORIGNY	39	92
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	30	85
STE CATHERINE DE FIERBOIS	90	90
VILLEPERDUE	90	90

2.6.4. Les travaux d'extension et de renouvellement

En investissant dans le renouvellement et l'extension des réseaux et des ouvrages, Touraine Vallée de l'Indre participe au maintien du patrimoine et au développement du territoire. L'ensemble des opérations est repris dans le tableau et la carte ci-après.

Collectivités	Opération	Nature	Montant € HT
AZAY-LE-RIDEAU	Route de Langeais (tranche 1)	Renouvellement	247 498,00 €
AZAY-LE-RIDEAU	Route de Langeais (tranche 2)	Renouvellement	243 240,75 €
ESVRES-SUR-INDRE	Route de Port-Joie	Renouvellement	96 232,00 €
MONTBAZON	Rue des Hortensias, allée des Genêts	Renouvellement	101 160,20 €
MONTS	Rue de Montbazon	Renouvellement	41 855,90 €
MONTS	Rue Francis Poulenc	Renouvellement	15 710,00 €
PONT-DE-RUAN	Rue de la Croix Billette	Renouvellement	87 140,75 €
RIGNY-USSE	Rue Principale (face n° 87)	Renouvellement	16 100,00 €
SACHE	Chemin des Aunays	Extension	16 611,00 €
SORIGNY	Route Départementale n° 87	Extension	18 995,00 €
TRUYES	Rue des Ecoles, Fougerais	Extension	112 455,50 €
TOTAL			996 999,10 €

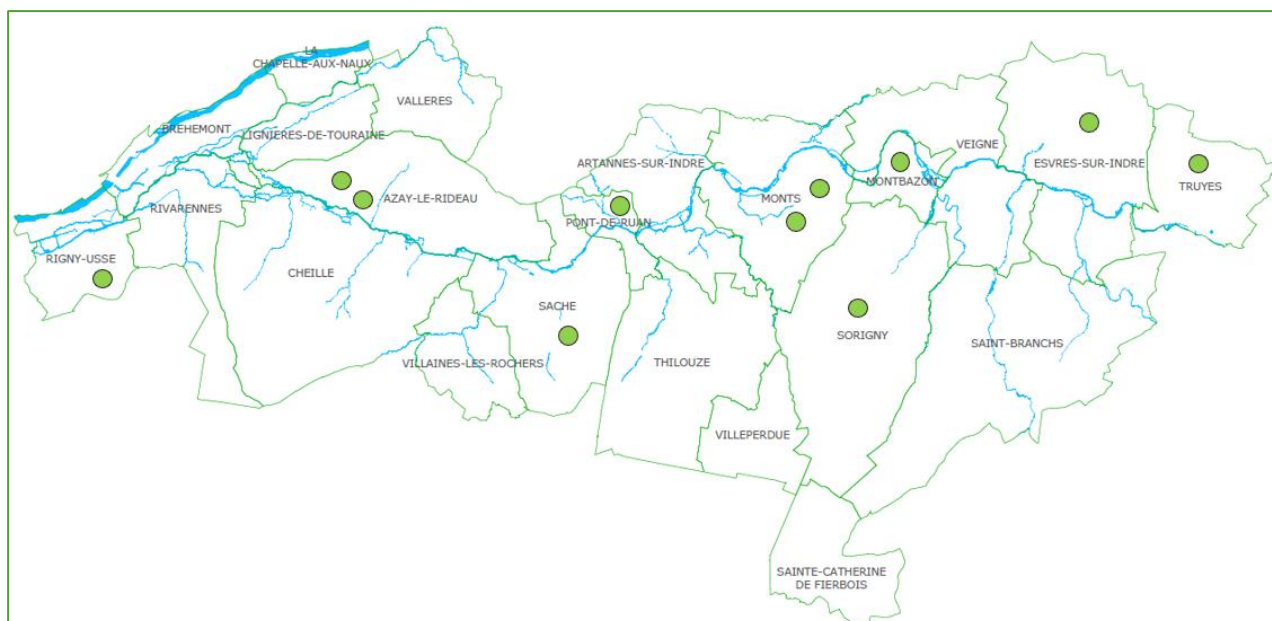


Figure 3 - CCTVI Assainissement Collectif - Travaux réseau

2.6.5. Taux de renouvellement du réseau (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2024, un linéaire de 1,79 km de réseau a été renouvelé, soit 0,39% du linéaire
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 1,53 km de réseau a été renouvelé par an, soit un taux moyen annuel de 0,34%.

Entité de gestion	Linéaire de réseau renouvelé 2024 (km)	Taux de renouvellement 2024	Linéaire moyen renouvelé par an sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES	0,21	-	-	-
AZAY-LE-RIDEAU	1,05	3,73%	0,33	1,17%
ESVRES, TRUYES	0,00	0,00%	0,10	0,16%
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE	0,47	0,30%	0,66	0,43%
SORIGNY	0,00	0,00%	0,10	0,34%
SAINT-BRANCHS	0,00	0,00%	0,03	0,20%
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	0,07	0,09%	0,31	0,40%
STE CATHERINE DE FIERBOIS	-	-	-	-
VILLEPERDUE	-	-	-	-
TOTAL	1,79	0,39%	1,53	0,34%

2.7. *Le traitement des eaux usées*

Le service public d'assainissement collectif comprend 18 stations d'épuration, dont 9 de plus de 2 000 EH (équivalent-habitant). La répartition par entité de gestion est la suivante :

	Nombre de STEP
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES-LES-ROCHERS	2
AZAY-LE-RIDEAU	1
ESVRES, TRUYES	5
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE	2
SORIGNY	1
SAINT-BRANCHS	2
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	3
STE CATHERINE DE FIERBOIS	1
VILLEPERDUE	1
TOTAL	18

Les caractéristiques générales des stations d'épuration sont les suivantes :

Station	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Temps Sec/Temps de pluie	Capacité Hydraulique en m3/j	Capacite de traitement en kg DBO5/j
STEP Les Grands Regains ESVRES	Boues activées	3 500		780	210
STEP Le Grand Berchenay Organica ESVRES	Organica	4 500	Temps Sec	626	270
			Temps de Pluie	675	
STEP Varennes La Croix Gateau TRUYES	Boues activées	3 000		547	180
Tertres Champgault ESVRES	Tertres	80	Temps Sec	12	5
			Temps de Pluie	20	5
Tertres La Basse Huaudière ESVRES	Tertres	80		12	5
STEP Les Bourroux MONTBAZON	Boues activées	12 000	Temps Sec	2425	720
			Temps de Pluie	2750	
STEP Ormeau Fleury MONTs	Boues activées	12 000	Temps Sec	1715	720
			Temps de Pluie	2840	
STEP La Chataigneraie SACHE	Boues activées	11 500	Temps Sec	1310	690
			Temps de Pluie	1440	
STEP Les Briants ARTANNES	Filtre à sable	100		15	6
STEP La Charrière AZAY LE RIDEAU	Boues activées	7 000		1350	420

Station	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Temps Sec/Temps de pluie	Capacité Hydraulique en m3/j	Capacite de traitement en kg DBO5/j
STEP La Saulaie ST-BRANCHS	Biodisques	700		105	42
STEP Les Grandins ST BRANCHS	Biodisques	800		120	48
STEP Isoparc SORIGNY	Membranaire	4 000	Temps Sec	600	240
			Temps de Pluie	750	
STEP LA CALOTTE LIGNIERES	Boues activées	3 200		208	192
STEP LE PEU CHEILLE	Filtre planté	500		75	30
STEP SAINT-BLAISE CHEILLE	Boues activées	900		180	54
STEP Pré des Lisses STE CATHERINE	Biodisques	650	Temps Sec	101	39
			Temps de Pluie	149	
STEP La Varenne VILLEPERDUE	Boues activées	1 200		200	72

Les 9 stations d'épuration de plus de 2 000 EH font l'objet d'un suivi réglementaire plus poussé que les autres stations d'épuration. Le fonctionnement de chacune d'entre elles pour l'année 2024 est détaillé dans les paragraphes suivants.

2.7.1. STEP Les Grands Regains Esvres

Prescriptions de rejets

Déclaration du 13 décembre 2002

Milieu récepteur du rejet : l'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	25	95
DCO	90	92
MES	30	90
NTK	10	90
NGL	15	90
Pt	2	85

La conformité des paramètres NTK, NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024

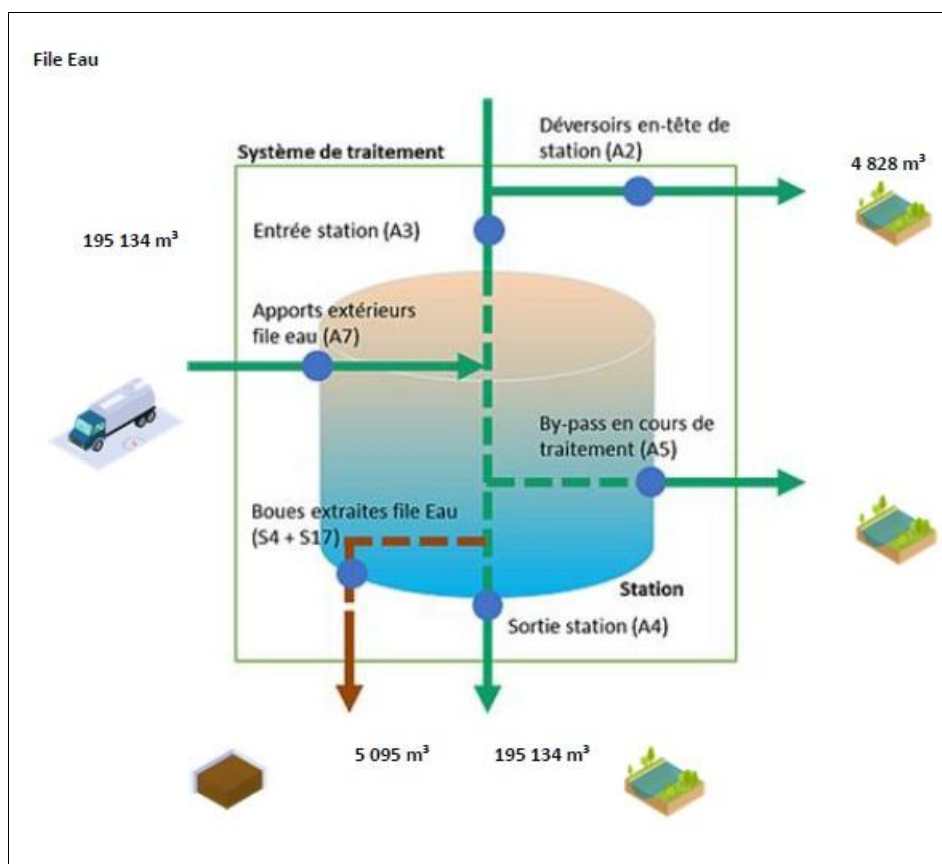


Figure 4 - STEP Les Grands Regains Esvres (source : VEOLIA RAD 2024)

Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP Les Grands Regains ESVRES Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l	3,4	11	4,4	3,8	3,2
DBO5 (rendement)	%	98,7%	96,5%	98,5%	98,8%	99,0%
DCO (concentration)	mg/l	36,1	80,7	46,7	33,7	31,9
DCO (rendement)	%	94,7%	90,6%	94,7%	95,9%	96,1%
MES (concentration)	mg/l	8,9	87,6	25,9	6,4	9,6
MES (rendement)	%	96,7%	81,8%	93,8%	98,4%	97,6%
NK (concentration)	mg/l	12,2	5,5	5,8	18,1	10
NK (rendement)	%	89,2%	94,2%	93,7%	83,0%	88,9%
NGL (concentration)	mg/l	15,6	6,3	6,8	19,5	12,6
NGL (rendement)	%	86,0%	93,4%	92,6%	81,6%	86,2%
Pt (concentration)	mg/l	0,5	2,1	0,7	0,5	1
Pt (rendement)	%	95,3%	79,9%	92,6%	95,2%	89,1%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP Les Grands Regains ESVRES	12	12	100%	70

2.7.2. STEP Le Grand Berchenay Organica ESVRES

Prescriptions de rejets

Déclaration du 27 mars 2018

Milieu récepteur du rejet : l'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	25	95
DCO	90	92
MES	30	90
NTK	10	90
NGL	15	80
Pt	2	85

La conformité des paramètres NTK, NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024

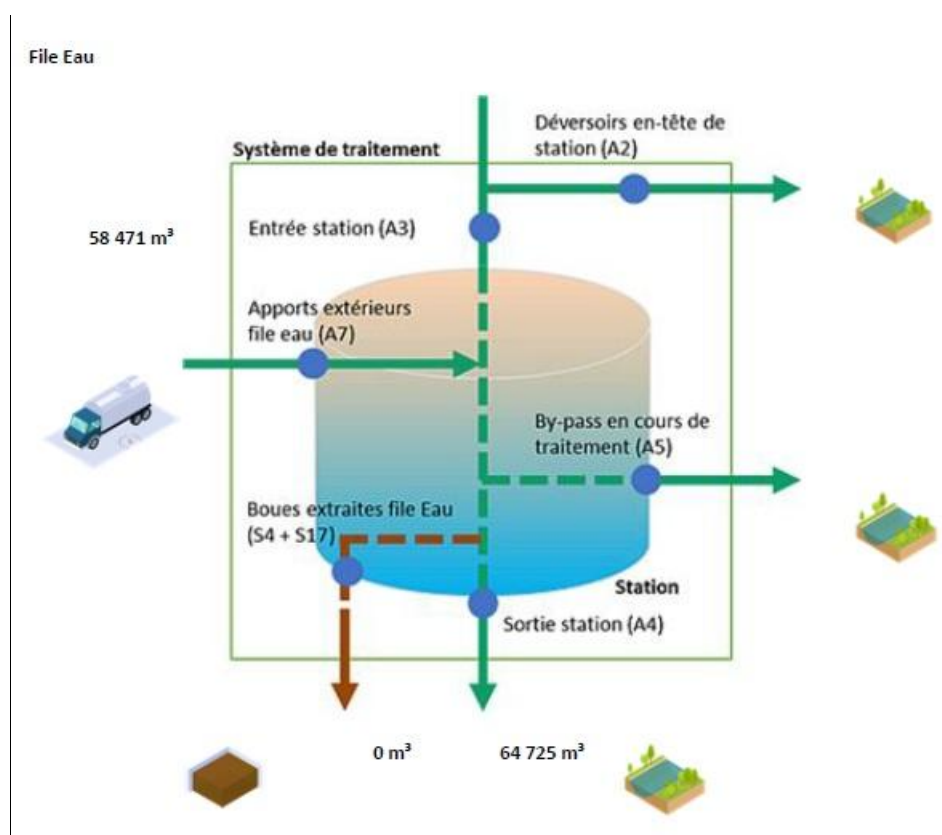


Figure 5 - STEP Le Grand Berchenay Organica Esvres (Source : VEOLIA RAD 2024)

Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP Le Grand Berchenay Organica ESVRES Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l					3,7
DBO5 (rendement)	%					98,7%
DCO (concentration)	mg/l					38,8
DCO (rendement)	%					94,8%
MES (concentration)	mg/l					7,6
MES (rendement)	%					98,1%
NK (concentration)	mg/l					12,2
NK (rendement)	%					86,9%
NGL (concentration)	mg/l					14,4
NGL (rendement)	%					84,6%
Pt (concentration)	mg/l					3,8
Pt (rendement)	%					61,4%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP Le Grand Berchenay Organica ESVRES	4	1	25%	70

2.7.3. STEP Varennes La Croix Gateau TRUYES

Prescriptions de rejets

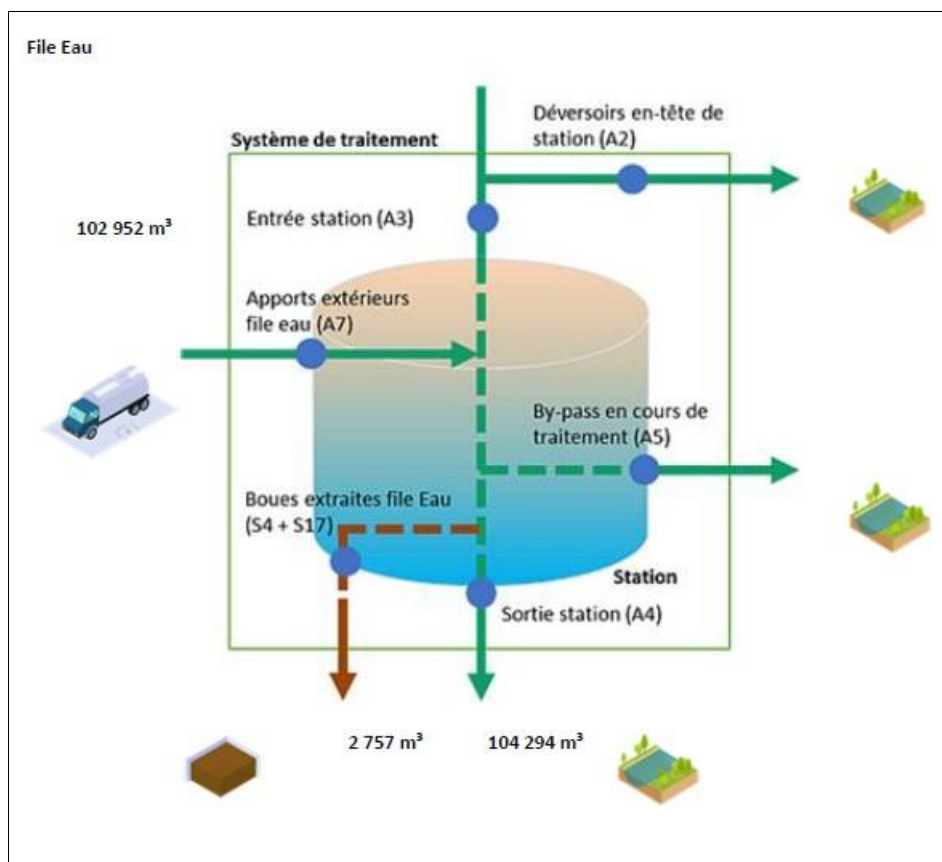
Déclaration du 3 août 2009

Milieu récepteur du rejet : L'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	25	90
DCO	90	85
MES	30	90
NGL	15	75
Pt	2	85

La conformité des paramètres NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024



Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP Varennes La Croix Gateau TRUYES Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l	3,2	3,1	3,1	2,8	2,7
DBO5 (rendement)	%	98,9%	98,3%	98,6%	98,8%	98,8%
DCO (concentration)	mg/l	23,3	21,8	25,7	24,5	25,6
DCO (rendement)	%	92,5%	96,1%	96,0%	96,0%	95,8%
MES (concentration)	mg/l	6,8	3,8	4,8	4,6	4,7
MES (rendement)	%	97,0%	98,8%	98,3%	98,6%	98,4%
NK (concentration)	mg/l	4	2,4	2,8	1,9	2,9
NK (rendement)	%	95,2%	96,9%	96,5%	97,5%	96,2%
NGL (concentration)	mg/l	11,8	5,6	5,1	3,5	4
NGL (rendement)	%	85,4%	87,8%	93,6%	95,3%	94,8%
Pt (concentration)	mg/l	0,5	0,5	0,5	0,6	0,9
Pt (rendement)	%	94,3%	77,1%	93,9%	93,7%	85,8%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP Varennes La Croix Gateau TRUYES	12	12	100%	70

2.7.4. STEP Les Bourroux MONTBAZON

Prescriptions de rejets

Déclaration du 18 janvier 2011

Milieu récepteur du rejet : l'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	25	90
DCO	90	85
MES	30	90
NGL	15	75
Pt	1	85

La conformité des paramètres NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024

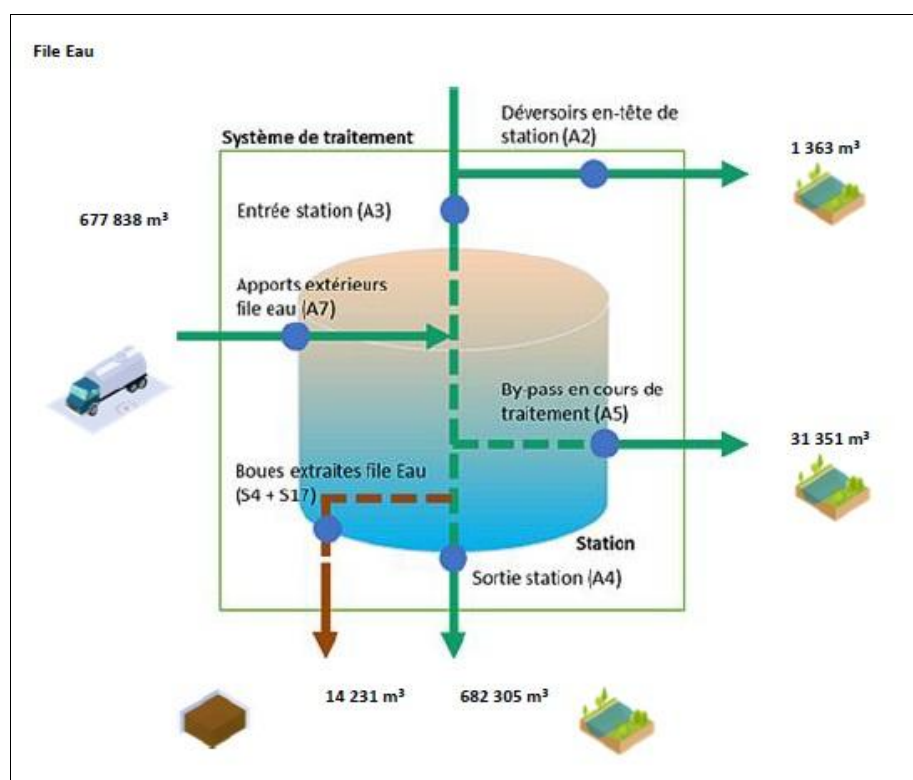


Figure 7 - STEP Les Bourroux Montbazon (Source : VEOLIA RAD 2024)

Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP Les Bourroux MONTBAZON Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l	3,2	3,2	3,4	3	3
DBO5 (rendement)	%	98,9%	99,0%	98,9%	99,0%	98,8%
DCO (concentration)	mg/l	24,7	26,3	27,3	26,9	28,4
DCO (rendement)	%	95,9%	96,9%	96,7%	96,7%	96,0%
MES (concentration)	mg/l	6,2	7	5,8	7,4	4,9
MES (rendement)	%	98,4%	98,2%	98,5%	98,1%	98,6%
NK (concentration)	mg/l	3,4	5,3	3,5	4,1	5,6
NK (rendement)	%	96,4%	94,4%	96,3%	95,9%	91,7%
NGL (concentration)	mg/l	4,6	6,7	5,2	6	8,2
NGL (rendement)	%	95,3%	92,9%	94,4%	93,8%	88,2%
Pt (concentration)	mg/l	1,1	0,6	0,5	1,1	0,9
Pt (rendement)	%	89,8%	93,4%	94,8%	87,9%	89,1%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP Les Bourroux MONTBAZON	24	24	100%	70

2.7.5. STEP Ormeau Fleury MONTs

Prescriptions de rejets

Déclaration du 17 janvier 2012

Milieu récepteur du rejet : l'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	25	90
DCO	90	85
MES	30	90
NGL	15	75
Pt	1	85

La conformité des paramètres NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024

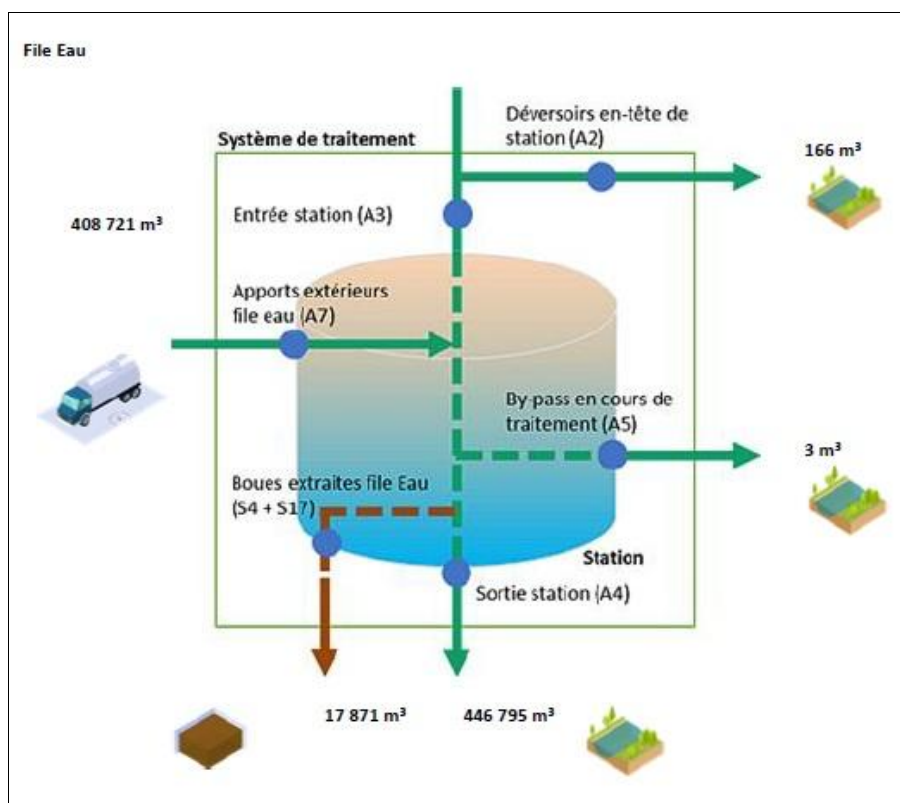


Figure 8 - STEP Ormeau Fleury Monts (Source : VEOLIA RAD 2024)

Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP Ormeau Fleury MONTS Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l	3,2	3,4	3	2,6	2,3
DBO5 (rendement)	%	98,8%	98,5%	98,9%	98,9%	99,0%
DCO (concentration)	mg/l	21	20,6	22,9	21,9	23,4
DCO (rendement)	%	96,2%	96,6%	96,9%	96,7%	96,5%
MES (concentration)	mg/l	4,3	4,4	5,9	3,6	3,2
MES (rendement)	%	98,9%	98,6%	98,4%	98,9%	99,0%
NK (concentration)	mg/l	3,9	3,5	2,8	2	2
NK (rendement)	%	95,3%	95,9%	95,9%	97,6%	97,4%
NGL (concentration)	mg/l	5,1	5,3	4,5	2,6	3
NGL (rendement)	%	94,0%	93,6%	94,1%	96,9%	96,0%
Pt (concentration)	mg/l	0,4	0,3	0,5	0,5	0,9
Pt (rendement)	%	95,5%	96,3%	95,0%	93,9%	90,8%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP Ormeau Fleury MONTS	24	24	100%	70

2.7.6. STEP La Chataigneraie SACHE

Prescriptions de rejets

Autorisation du 19 septembre 2006, renouvelée le 7 octobre 2021

Milieu récepteur du rejet : l'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO₅	25	90
DCO	90	85
MES	30	90
NGL	15	75
NTK	10	87
Pt	1	95

La conformité des paramètres NTK, NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024

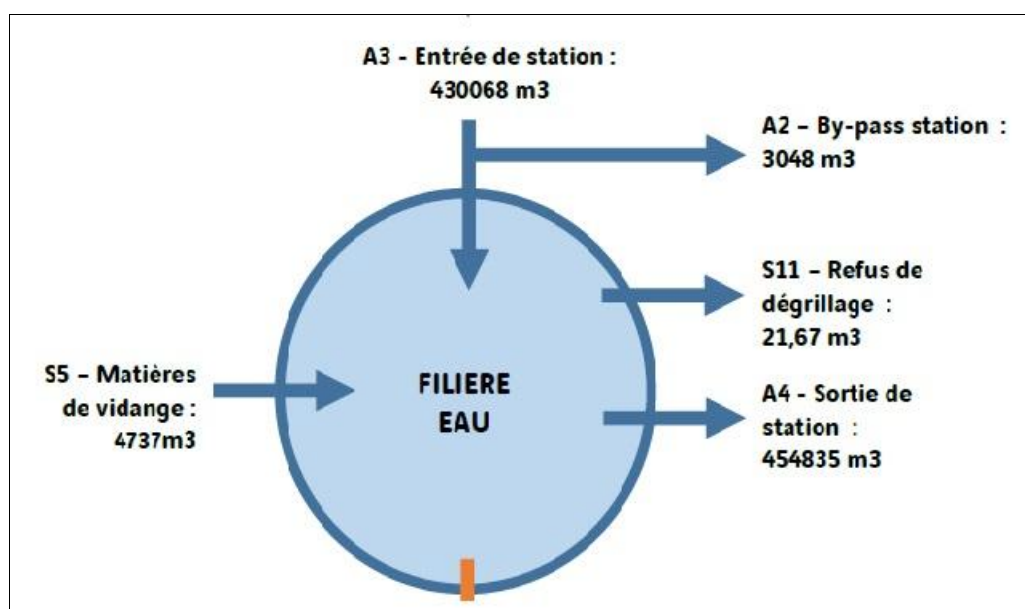


Figure 9 - STEP La Chataigneraie Saché (Source : SOGEA RAD 2024)

Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP La Chataigneraie SACHE Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l		2	2	1,8	1,5
DBO5 (rendement)	%		99,6%	99,6%	99,6%	99,7%
DCO (concentration)	mg/l		34,2	35,6	37,3	34,5
DCO (rendement)	%		97,1%	98%	97,4%	97,3%
MES (concentration)	mg/l		5	6	5	5
MES (rendement)	%		99,1%	99,2%	99,4%	99,3%
NK (concentration)	mg/l		2,1	1,7	1,3	1,4
NK (rendement)	%		95,5%	97,1%	97,3%	99,7%
NGL (concentration)	mg/l		2,2	1,8	1,4	3,2
NGL (rendement)	%		95,3%	96,8%	97,1%	99,4%
Pt (concentration)	mg/l		0,4	0,3	0,7	0,4
Pt (rendement)	%		97,3%	98,6%	95,9%	96,4%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP La Chataigneraie SACHE	24	24	100%	70

2.7.7. STEP La Charrière AZAY LE RIDEAU

Prescriptions de rejets

Déclaration du 25 septembre 2007

Milieu récepteur du rejet : l'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	25	90
DCO	90	85
MES	30	90
NGL	15	75
Pt	2	85

La conformité des paramètres NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024

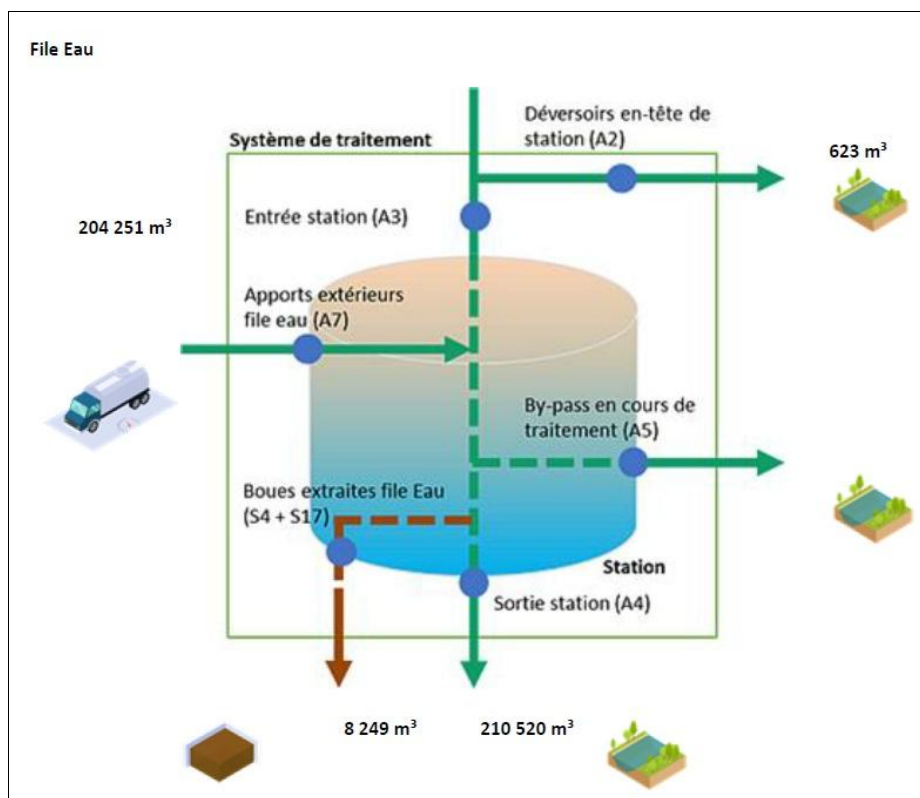


Figure 10 - STEP La Charrière Azay le Rideau (Source : VEOLIA RAD 2024)

Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP La Charrière AZAY LE RIDEAU Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l	3,1	3,6	3,2	3,1	2,8
DBO5 (rendement)	%	99,1%	98,7%	98,9%	97,9%	98,8%
DCO (concentration)	mg/l	18,3	23	26,2	33,5	20,4
DCO (rendement)	%	97,3%	96,5%	96,6%	95,8%	98,8%
MES (concentration)	mg/l	3,1	4,4	5,9	5,4	4,5
MES (rendement)	%	99,2%	98,1%	93,9%	96,5%	99,6%
NK (concentration)	mg/l	4,1	16,4	4,2	7,8	3,4
NK (rendement)	%	94,4%	82,0%	95,3%	94,2%	95,4%
NGL (concentration)	mg/l	4,4	16,7	4,4	8,2	4,7
NGL (rendement)	%	94,1%	58,6%	95,0%	93,7%	94,1%
Pt (concentration)	mg/l	0,6	0,4	1,4	1,3	1,1
Pt (rendement)	%	93,7%	93,4%	83,9%	91,5%	95,5%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP La Charrière AZAY LE RIDEAU	12	12	100%	70

2.7.8. STEP Isoparc SORIGNY

Prescriptions de rejets

Déclaration du 7 novembre 2007, modifiée le 10 octobre 2023

Milieu récepteur du rejet : l'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	10	98
DCO	30	93
MES	5	99
NGL	10	85
Pt	1	90

La conformité des paramètres NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024

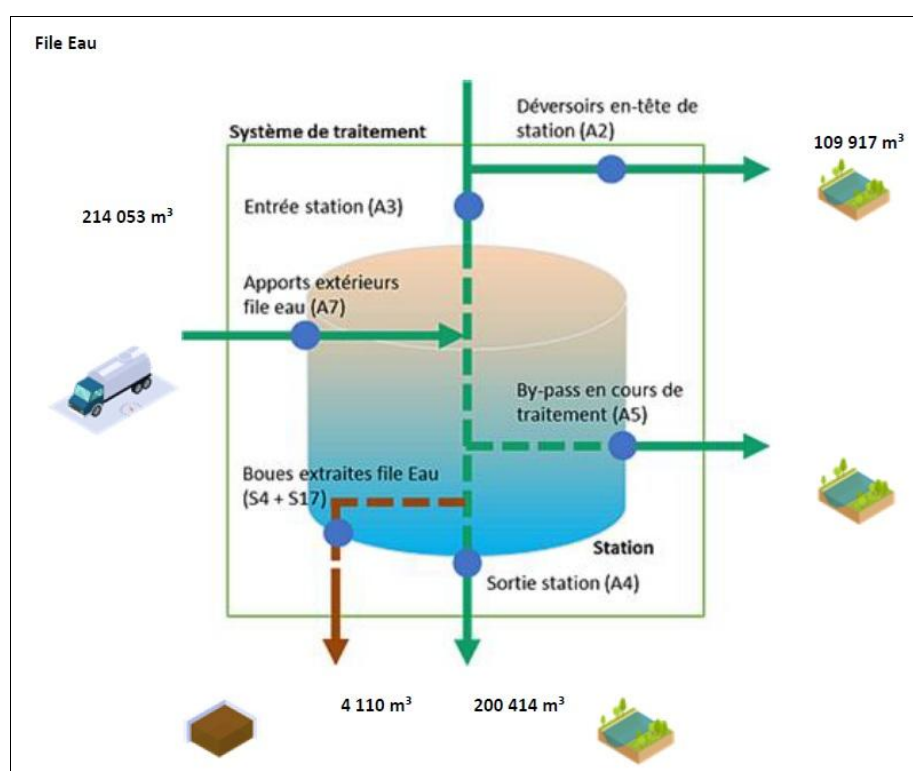


Figure 11 - STEP Isoparc Sorigny (Source : VEOLIA RAD 2024)

Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP Isoparc SORIGNY Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l	6,2	4,8	5,1	2,8	2,8
DBO5 (rendement)	%	97,0%	93,7%	97,4%	82,8%	77,9%
DCO (concentration)	mg/l	21,2	20,3	27,7	19,9	18,1
DCO (rendement)	%	94,9%	91,9%	94,9%	80,4%	76,3%
MES (concentration)	mg/l	1,9	1,9	5,9	2,7	3,5
MES (rendement)	%	98,4%	96,9%	97,7%	83,8%	78,4%
NK (concentration)	mg/l	2,6	1,6	6,4	6,2	3,3
NK (rendement)	%	96,0%	95,4%	91,8%	78,6%	75,7%
NGL (concentration)	mg/l	6,2	4,8	7,9	7,5	6,4
NGL (rendement)	%					
Pt (concentration)	mg/l	0,4	0,3	0,6	0,6	2,8
Pt (rendement)	%	90,5%	95,2%	91,0%	89,0%	48,3%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP Isoparc SORIGNY	12	0	0%	70

2.7.9. STEP LA CALOTTE LIGNIERES

Prescriptions de rejets

Déclaration du 16 février 2010

Milieu récepteur du rejet : l'Indre

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement minimal (%)
DBO5	25	93
DCO	90	87
MES	30	93
NGL	15	82
Pt	2	91

La conformité des paramètres NGL et Pt se juge en moyenne annuelle.

Schéma de fonctionnement 2024

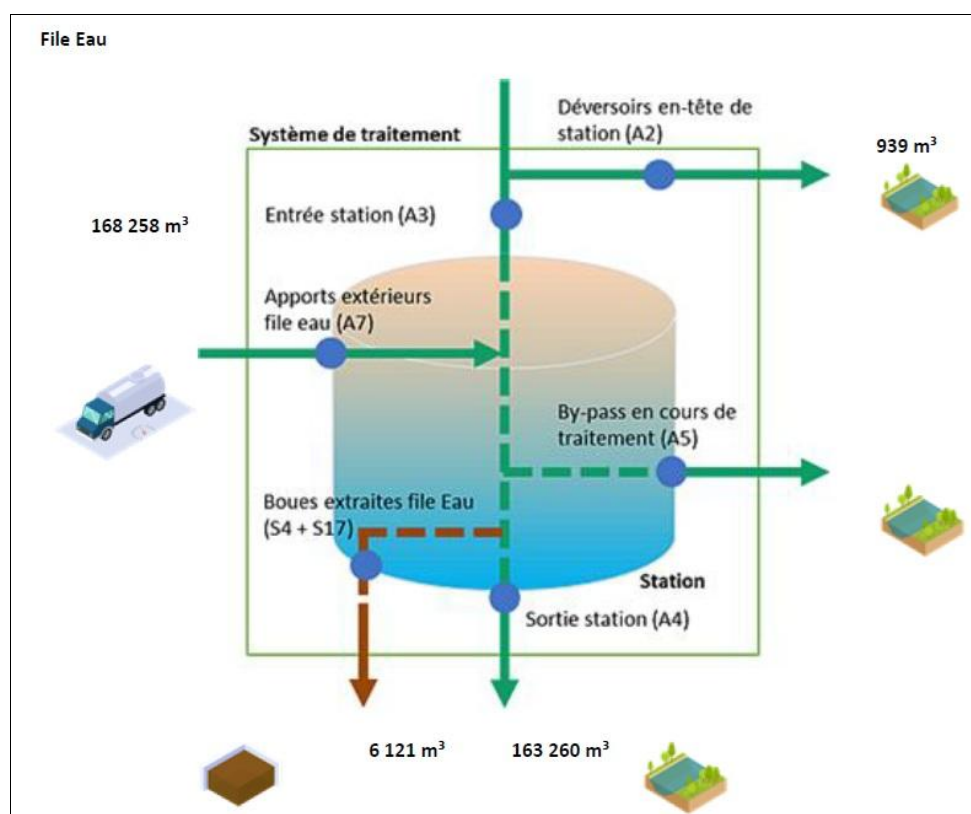


Figure 12 - STEP La Calotte Lignières (Source : VEOLIA RAD 2024)

Performances épuratoires

Le tableau suivant présente les concentrations après traitement et les rendements épuratoires

STEP La Calotte LIGNIERES Eau traitée (moyenne des bilans)		2020	2021	2022	2023	2024
DBO5 (concentration)	mg/l	3,3	3	3,1	3,1	3
DBO5 (rendement)	%	97,3%	98,2%	98,9%	98,5%	98,6%
DCO (concentration)	mg/l	25,5	23,8	28,2	29,7	25,7
DCO (rendement)	%	93,6%	94,8%	96,5%	95,6%	96,3%
MES (concentration)	mg/l	5,6	2,6	6,1	6,5	5,9
MES (rendement)	%	98,1%	98,7%	98,6%	98,4%	98,4%
NK (concentration)	mg/l	3,1	2,3	5,4	4,8	6,8
NK (rendement)	%	97,4%	97,2%	94,2%	95,1%	90,1%
NGL (concentration)	mg/l	3,8	6,9	8,8	7,5	7,3
NGL (rendement)	%	96,8%	91,0%	90,2%	91,8%	89,3%
Pt (concentration)	mg/l	0,5	0,8	2	1,5	1
Pt (rendement)	%	90,0%	90,1%	80,6%	84,1%	86,5%

Indicateurs de performance

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP La Calotte LIGNIERES	12	12	100%	70

2.7.10. AUTRES STEP

Station	Nombre de bilans 24h réalisés	Nombre de bilans 24h conformes	P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel
STEP La Varenne VILLEPERDUE	2	2	100%	70
STEP Saint-Blaise CHEILLE	1	1	100%	40
STEP Les Grandins ST BRANCHS	1	1	100%	40
STEP La Saulaie ST-BRANCHS	1	1	100%	40
STEP Pré des Lisses STE CATHERINE	2	2	100%	70
STEP LE PEU CHEILLE	1	1	100%	30
STEP Les Briants ARTANNES	1	1	100%	30
Tertres Champgault ESVRES	-	-	-	30
Tertres La Basse Huaudière ESVRES	-	-	-	30

Station	DBO5 (rendement)	DCO (rendement)	MES (rendement)	NK (rendement)	NGL (rendement)	Pt (rendement)
STEP La Varenne VILLEPERDUE	98,6%	94,6%	97,8%	97,1%	94,2%	93,7%
STEP SAINT- BLAISE CHEILLE	98,6%	94,7%	96,5%	58,0%	57,9%	94,8%
STEP Les Grandins ST BRANCHS	99,0%	95,4%	98,2%	83,3%	69,3%	90,2%
STEP La Saulaie ST-BRANCHS	72,7%	73,2%	85,7%	90,6%	39,6%	12,8%
STEP Pré des Lisses STE CATHERINE	97,8%	91,8%	94,6%	95,8%	60,6%	76,9%

2.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

2.8.1. Quantité de boues évacuées

En 2024, l'évacuation des boues est de 662,31 tonnes de matières sèches, contre 1 087,53 tonnes de matière sèche en 2023 (-39%).

Le tableau suivant récapitule la quantité de boues évacuées en tonnes de matières sèches, le type de filière de valorisation et le taux de conformité.

Entité de gestion	Stations d'épuration	Boues évacuées 2023 en tMS	Boues évacuées 2024 en tMS	Filière de valorisation	P206.3 : Taux de boues évacuées conformément à la réglementation
Esvres-Truyes	STEP Les Grands Regains ESVRES	45,40	30,70	Valorisation agricole	100%
	STEP Le Grand Berchenay Organica	0,00	0,00	Compostage	100%
	STEP Varennes La Croix Gateau TRUYES	37,90	25,30	Valorisation agricole	100%
	Tertres Champgault ESVRES	0,00	0,00		
	Tertres La Basse Huaudière ESVRES	0,00	0,00		
Monts-Montbazou-Veigné	STEP Les Bourroux MONTBAZOU	429,50	194,70	Valorisation agricole	100%
	STEP Ormeau Fleury MONT	152,70	139,40	Valorisation agricole	100%
Artannes-Saché-Pont-de-Ruan-Thilouze-Villaines les Rochers	STEP La Chataigneraie SACHE	210,00	112,50	Valorisation agricole	100%
	STEP Les Briants ARTANNES	0,00	0,00		
Azay-le-Rideau	STEP La Charrière AZAY LE RIDEAU	98,50	45,00	Compostage	100%
Saint Branches	STEP La Saulaie ST-BRANCHS	3,70	4,60	Valorisation agricole	100%
	STEP Les Grandins ST BRANCHS	10,30	7,60	Valorisation agricole	100%
Sorigny	STEP Isoparc SORIGNY	21,50	24,50	Compostage	100%
Bréhémont-Cheillé-La Chapelle aux Naux-Lignièrès-Rigny Ussé-Rivarennes-Vallères	STEP LA CALOTTE LIGNIERES	49,00	38,00	Valorisation agricole	100%
	STEP LE PEU CHEILLE	0,00	17,30	Compostage	100%
	STEP SAINT-BLAISE CHEILLE	8,80	8,80	Valorisation agricole	100%
Ste Catherine de Fierbois	STEP Pré des Lisses STE CATHERINE	4,70	0,00	Valorisation agricole	100%
Villeperdue	STEP La Varenne VILLEPERDUE	15,53	13,91	Valorisation agricole	100%
TOTAL		1087,53	662,31		

En 2024, ce sont 213,62 tonnes de refus de dégrillage qui ont été évacués par la filière de traitement des ordures ménagères (204,55 tonnes en 2023).

Les refus de dégrillage correspondent aux déchets solides (lingettes, cartons, plastiques, textiles, objets divers, etc.) interceptés à l'entrée de la station d'épuration lors de l'étape du dégrillage. Ces déchets, qui ne devraient en aucun cas être rejetés dans le réseau de collecte des eaux usées, proviennent le plus souvent d'usages inappropriés (jet de lingettes, déchets ménagers ou sanitaires dans les toilettes).

Le dégrillage est une étape essentielle du prétraitement des eaux usées. Il permet de protéger les équipements de la station et de garantir le bon déroulement du traitement des eaux usées, en évitant colmatages, pannes ou dégradations.

La maîtrise des refus de dégrillage repose en grande partie sur les bonnes pratiques des usagers, permettant ainsi de limiter ces apports inappropriés et préserver la qualité du service.

Entité de gestion	Stations d'épuration	Refus de dégrillage 2023 (tonne)	Refus de dégrillage 2024 (tonne)
Esvres-Truyes	STEP Les Grands Regains ESVRES	35,5	31,0
	STEP Le Grand Berchenay Organica		3
	STEP Varennes La Croix Gateau TRUYES	13,5	10,8
	Tertres Champgault ESVRES		
	Tertres La Basse Huaudière ESVRES		
Monts-Montbazou- Veigné	STEP Les Bourroux MONTBAZON	72,0	78,0
	STEP Ormeau Fleury MONTs	48,0	44,0
Artannes-Saché- Pont-de-Ruan- Thilouze-Villaines les Rochers	STEP La Chataigneraie SACHE		
	STEP Les Briants ARTANNES		
Azay-le-Rideau	STEP La Charrière AZAY LE RIDEAU	7,6	13,0
Saint Branchs	STEP La Saulaie ST-BRANCHS		
	STEP Les Grandins ST BRANCHS		
Sorigny	STEP Isoparc SORIGNY	18,6	24,0
Bréhémont-Cheillé- La Chapelle aux Naux-Lignièrès- Rigny Ussé- Rivarennés- Vallères	STEP LA CALOTTE LIGNIERES	6,6	7,2
	STEP LE PEU CHEILLE		
	STEP SAINT-BLAISE CHEILLE		
Ste Catherine de Fierbois	STEP Pré des Lisses STE CATHERINE	1,6	1,4
Villeperdue	STEP La Varenne VILLEPERDUE	1,2	1,3
TOTAL		204,55	213,62

3. Données financières et gestion clientèle

3.1. Facture d'assainissement type

La facture d'assainissement collectif comporte pour Touraine Vallée de l'Indre et pour le délégataire, une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement. Elle comprend également des redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la TVA à 10%.

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont les suivants pour chaque entité de gestion.

3.1.1. Artannes-Saché-Pont-de-Ruan-Thilouze-Villaines les Rochers

Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	147,34 € HT	140,91 € HT	-4,36 %
Part fixe annuelle	57,95 € HT	54,08 € HT	-6,68 %
Part variable	89,39 € HT	86,83 € HT	-2,86 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,50 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	28,26 €	26,71 €	-5,50 %
Total HT	282,62 €	267,07 €	-5,50 %
Total TTC	310,88 €	293,78 €	-5,50 %
Total TTC m3	2,59 €	2,45 €	-5,50 %

3.1.1. Azay-le-Rideau

Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	185,85 € HT	178,36 € HT	-4,03 %
Part fixe annuelle	39,81 € HT	38,20 € HT	-4,04 %
Part variable	146,04 € HT	140,16 € HT	-4,03 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,5 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	32,11 €	30,45 €	-5,17 %
Total HT	321,13 €	304,52 €	-5,17 %
Total TTC	353,24 €	334,97 €	-5,17 %
Total TTC m3	2,94 €	2,79 €	-5,17 %

3.1.2. *Esvres-Truyes*

Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	140,06 € HT	181,43 € HT	29,54 %
Part fixe annuelle	25,46 € HT	53,81 € HT	111,35 %
Part variable	114,60 € HT	127,62 € HT	11,36 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,5 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	27,53 €	30,76 €	11,71 %
Total HT	275,34 €	307,59 €	11,71 %
Total TTC	302,87 €	338,35 €	11,71 %
Total TTC m3	2,52 €	2,82 €	11,71 %

3.1.3. *Monts-Montbazou-Veigné*

Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	154,80 € HT	139,78 € HT	-9,70 %
Part fixe annuelle	39,72 € HT	35,86 € HT	-9,72 %
Part variable	115,08 € HT	103,92 € HT	-9,70 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,50 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	29,01 €	26,59 €	-8,32 %
Total HT	290,08 €	265,94 €	-8,32 %
Total TTC	319,09 €	292,53 €	-8,32 %
Total TTC m3	2,66 €	2,44 €	-8,32 %

3.1.1. Sorigny

Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	410,42 € HT	407,03 € HT	-0,83 %
Part fixe annuelle	77,30 € HT	76,67 € HT	-0,82 %
Part variable	333,12 € HT	330,36 € HT	-0,83 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,50 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	54,57 €	53,32 €	-2,29 %
Total HT	545,70 €	533,19 €	-2,29 %
Total TTC	600,27 €	586,51 €	-2,29 %
Total TTC m3	5,00 €	4,89 €	-2,29 %

3.1.2. *Saint-Branchs*

Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	207,75 € HT	203,49 € HT	-2,05 %
Part fixe annuelle	44,43 € HT	43,53 € HT	-2,03 %
Part variable	163,32 € HT	159,96 € HT	-2,06 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,50 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	34,30 €	32,97 €	-3,90 %
Total HT	343,03 €	329,65 €	-3,90 %
Total TTC	377,33 €	362,62 €	-3,90 %
Total TTC m3	3,14 €	3,02 €	-3,90 %

3.1.3. *Bréhémont-Cheillé-La Chapelle aux Naux-Lignièrès-Rigny Ussé-Rivarennès-Vallères*

Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	220,78 € HT	195,42 € HT	-11,49 %
Part fixe annuelle	62,85 € HT	55,63 € HT	-11,49 %
Part variable	157,93 € HT	139,79 € HT	-11,49 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,50 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	35,61 €	32,16 €	-9,68 %
Total HT	356,06 €	321,58 €	-9,68 %
Total TTC	391,67 €	353,74 €	-9,68 %
Total TTC m3	3,26 €	2,95 €	-9,68 %

3.1.4. *Ste-Catherine-de-Fierbois*

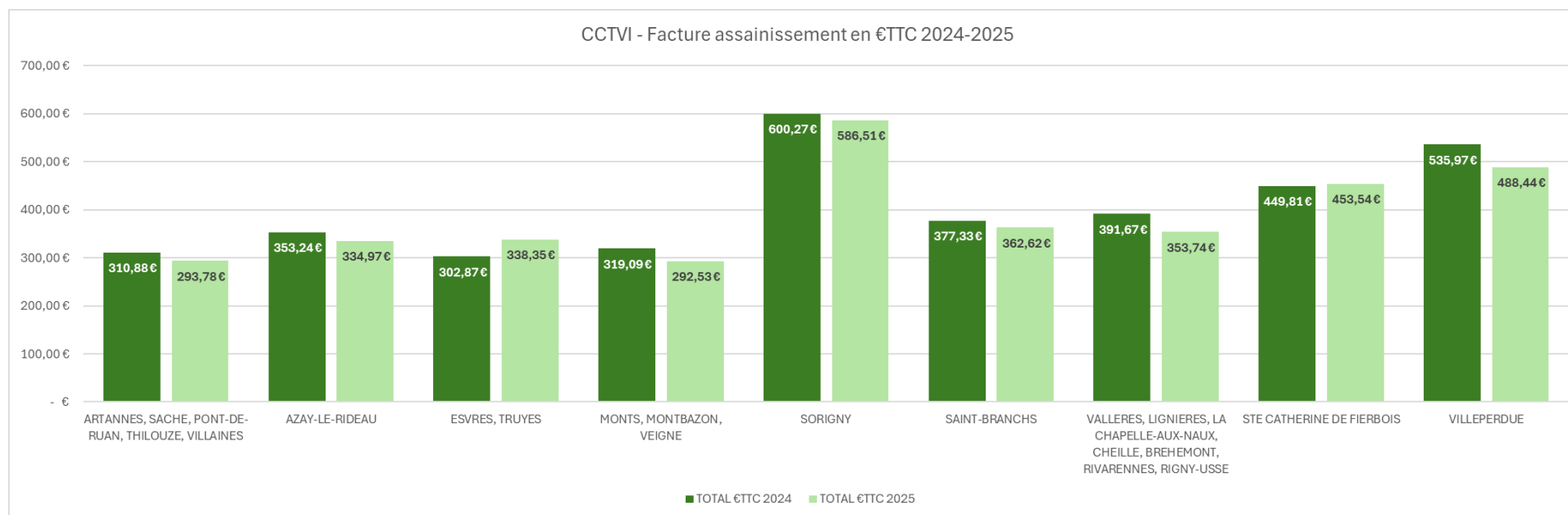
Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	273,64 € HT	286,15 € HT	4,57 %
Part fixe annuelle	65,26 € HT	63,79 € HT	-2,25 %
Part variable	208,38 € HT	222,36 € HT	6,71 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,50 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	40,89 €	41,23 €	0,83 %
Total HT	408,92 €	412,31 €	0,83 %
Total TTC	449,81 €	453,54 €	0,83 %
Total TTC m3	3,75 €	3,78 €	0,83 %

3.1.5. Villeperdue

Facture type	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	116,08 € HT	116,08 € HT	0 %
Part fixe annuelle	34,00 € HT	34,00 € HT	0 %
Part variable	82,08 € HT	82,08 € HT	0 %
Part du délégataire	351,96 € HT	317,88 € HT	-9,68 %
Part fixe annuelle	70,48 € HT	63,65 € HT	-9,69 %
Part variable	281,48 € HT	254,23 € HT	-9,68 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 € HT	10,08 € HT	-47,50 %
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %	0 %
Montant de la TVA	48,72 €	44,40 €	-8,87 %
Total HT	487,24 €	444,04 €	-8,87 %
Total TTC	535,97 €	488,44 €	-8,87 %
Total TTC m3	4,47 €	4,07 €	-8,87 %

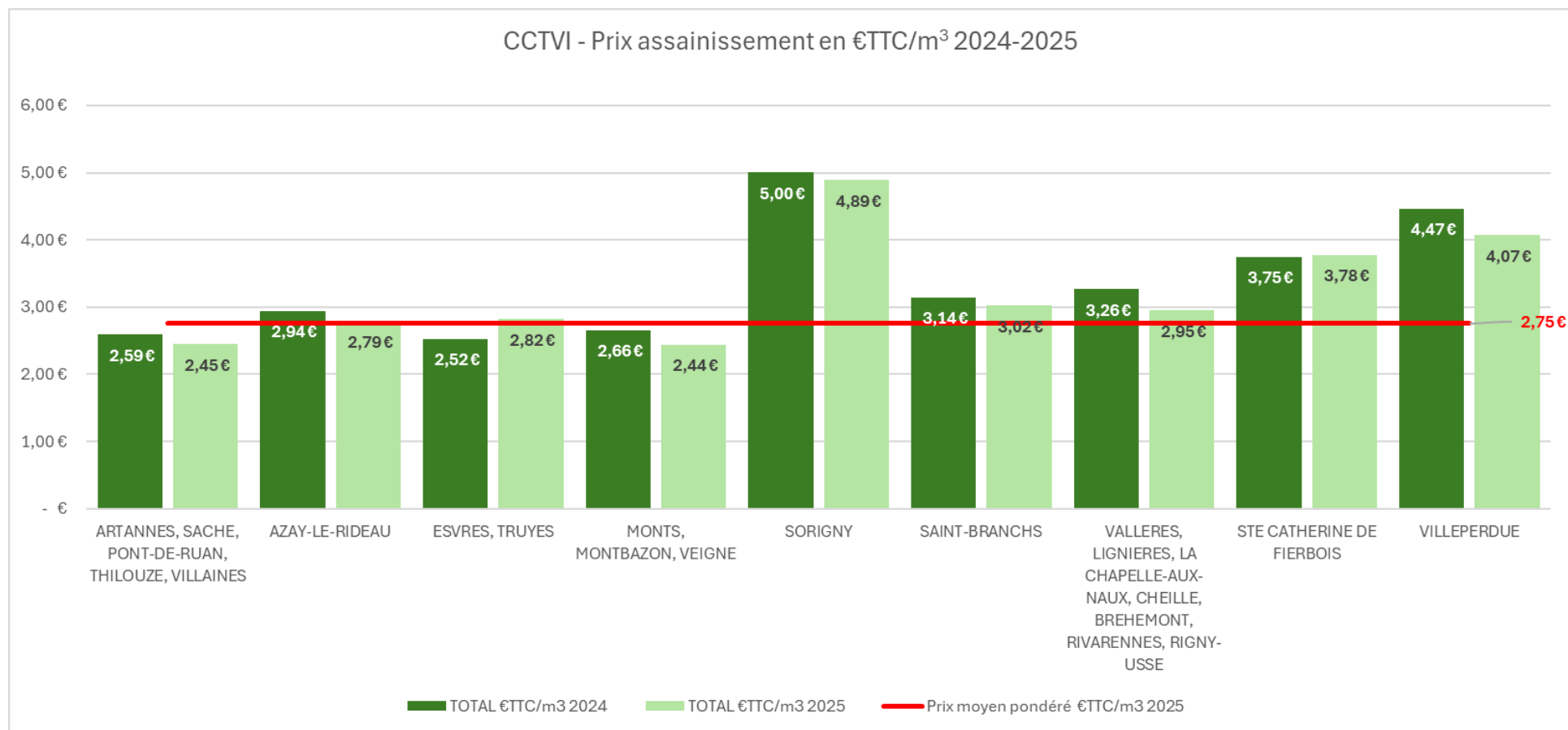
3.1.6. Synthèse du prix de l'assainissement

Facture du service public de l'assainissement en € TTC par an et par contrat (sur la base d'une facture 120m³)



Prix du service public de l'assainissement en €TTC/m³ par an et par contrat (sur la base d'une facture 120m³)

Le prix moyen pondéré en fonction des volumes facturés est de 2,75 € TTC/m³ en 2025.



3.2. Recettes

Les recettes du service d'assainissement collectif sont réparties entre Touraine Vallée de l'Indre, les délégataires et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne tel que détaillé dans le tableau suivant.

	Part Collectivité 2024	PFAC 2024	Part délégataire 2024	Autres recettes délégataire 2024	Redevances AELB 2024	TOTAL
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES			416 476 €	44 795 €	-	461 271 €
AZAY-LE-RIDEAU			253 239 €	16 387 €	25 250 €	294 876 €
ESVRES, TRUYES			298 563 €	7 442 €	28 551 €	334 556 €
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE			1 009 498 €	43 786 €	115 531 €	1 168 815 €
SORIGNY			340 845 €	13 168 €	14 217 €	368 230 €
SAINT-BRANCHS			98 799 €	12 685 €	8 811 €	120 295 €
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY- USSE			362 039 €	23 973 €	26 381 €	412 393 €
STE CATHERINE DE FIERBOIS			52 953 €	1 440 €	1 819 €	56 212 €
VILLEPERDUE			99 484 €	2 543 €	3 150 €	105 177 €
TOTAL	1 937 372 €	185 820 €	2 931 896 €	166 219 €	223 710 €	5 445 017 €

3.3. Indicateurs financiers de la Collectivité

En 2024, les indicateurs financiers sur le budget annexe assainissement de Touraine Vallée de l'Indre sont les suivants :

	Exercice 2024
VP.182 - Encours de la dette au 31/12/2024	4 090 908 €
VP.183 - Epargne brute	1 634 828,33 €
Durée d'extinction de la dette	2,5 ans
Remboursement en capital sur l'année	352 244,96 €
Remboursement en intérêt sur l'année	154 500,13 €
Dotation aux amortissements de l'année 2024	1 482 475,20 €

3.4. Réclamations écrites (P.258.1)

Le taux de réclamation (P258.1) se définit comme le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.

Les réclamations sont habituellement enregistrées par le service public d'eau potable qui porte la gestion clientèle. Ce taux est donc nul en 2023 et 2024 sur le service de l'assainissement collectif.

3.5. Montant des impayés (VP.268) et Taux d'impayés (P.257)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année 2024 sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le montant restant des impayés au 31/12/2024 est de 85 480,00€ pour les contrats gérés par VEOLIA (pas de données pour les contrats gérés par SOGEA).

En 2024 le Taux d'impayés (P.257) varie de 0,92% à 5,46%, il est en augmentation par rapport à 2023 sur la majorité des contrats.

	Impayés 2024	P.257- Taux d'impayé 2024	P.257 - Taux d'impayés 2023	Variation 2023-2024
ARTANNES, SACHE, PONT-DE-RUAN, THILOUZE, VILLAINES		4,57%	4,57%	0,00%
AZAY-LE-RIDEAU	5 970,00 €	1,65%	0,61%	1,04%
ESVRES, TRUYES	4 672,00 €	0,92%	0,87%	0,05%
MONTS, MONTBAZON, VEIGNE	26 393,00 €	1,28%	1,08%	0,20%
SORIGNY	31 778,00 €	3,97%	2,19%	1,78%
SAINT-BRANCHS	5 596,00 €	1,91%	1,21%	0,70%
VALLERES, LIGNIERES, LA CHAPELLE- AUX-NAUX, CHEILLE, BREHEMONT, RIVARENNES, RIGNY-USSE	11 071,00 €	1,80%	1,84%	-0,04%
STE CATHERINE DE FIERBOIS		3,62%	1,76%	1,86%
VILLEPERDUE		5,46%	6,31%	-0,85%

4. Actions de solidarité et de coopération

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à 131,36 €.

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Touraine Vallée de l'Indre ne s'est pas engagée dans des opérations de coopération décentralisée en 2024.